



Respire

**Association nationale pour l'amélioration de la qualité de l'air
et la défense des victimes de la pollution**

Limiter la propagation du coronavirus à la sortie des écoles

La reprise des cours impose une réflexion sur les mesures de protection à mettre en place pour éviter de propager le virus. Ce point est évoqué dans le **rapport du conseil scientifique du 24 avril**, mais de manière abstraite. **Nous proposons des dispositions spécifiques pour protéger les parents lorsqu'ils accompagnent leurs enfants ou viennent les chercher**, qui reposent sur une **piétonisation** plus ou moins complète des abords des écoles.

La contagiosité des enfants

Les études montrent que les enfants sont moins touchés par la maladie. Certaines études suggèrent également que **les enfants sont moins contagieux que les adultes**. Les éléments scientifiques disponibles sont encore fragiles. Toutefois, l'hypothèse implicite de la réouverture des écoles est que la contagion d'enfant à enfant est faible et qu'elle pose un risque maîtrisé.

La contagiosité des parents

Si le risque de contagion entre enfants est discuté, le caractère fortement contagieux du virus entre adultes est clairement établi. De ce fait, la réouverture des écoles présente des risques de contagion entre parents lors de la dépose des enfants et à la sortie des classes : deux moments où les parents se rassemblent devant la porte des établissements...

Or, il est souvent **impossible de respecter les distances de sécurité du fait de la largeur des trottoirs, de leur encombrement éventuel et du nombre de parents concernés**. C'est ici que repose le risque principal.

Mesures de protection

Nous proposons donc que, pour la durée de la période de risque sanitaire, **des dispositifs particuliers de piétonisation aux abords des écoles** soient mis en place afin d'élargir la zone dans laquelle prend place l'accueil et la sortie des enfants, afin de permettre à chacun de respecter les distances de sécurité, et donc de se protéger.

Pour cela nous proposons plusieurs dispositifs qui sont conçus pour être faciles à mettre en place, peu coûteux et temporaires. Ils rejoignent certains dispositifs dits d'« **urbanisme tactique** ».

Différentes modalités

Nous proposons trois modalités différentes, qu'il conviendra d'appliquer en fonction des **conditions particulières de la voirie devant l'établissement** : circulation dense ou non, importance de l'axe, largeur de l'axe, nombre d'enfants et des parents, largeur du trottoir, ...

1. Piétonisation totale de la voie, ou du tronçon, devant l'école

La période de confinement a habitué les citoyens à une quasi-absence de trafic, et, avec la reprise, le trafic pourrait rester modeste pendant quelques temps : tout un ensemble de voies peuvent être

piétonnisées sans impacter de manière considérable le trafic, et en tout cas sans changer le schéma de circulation. Une **liste de ces voies pourrait être établie par les mairies** ou en concertation avec elles.

2. Piétonisation ponctuelle, aux heures de dépose/sortie

Cette proposition peut être mise en place avec l'aide des personnels des collectivités, comme les « **surveillants des traversées piétonnes** aux abords des écoles ». Ces surveillants pourraient tout simplement faire respecter une interdiction provisoire de circuler pour les véhicules.

3. Transformation de la voie en « zone de rencontre »

Le dispositif est prévu dans le **code de la route** : une zone à priorité piétonne, ouverte à tous les modes de circulation : les piétons sont autorisés à se déplacer sur la chaussée, les véhicules voient leur vitesse limitée à 20 km/h, toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.

La coordination avec les écoles

Afin de fluidifier au mieux les mouvements, nous suggérons, dans certains cas, une sortie des enfants classe par classe et non pas tout le monde en même temps. Les détails doivent être mis en place en **concertation avec les établissements**.

Typologie des établissements concernés

La logique de ces propositions repose sur le fait que les parents viennent déposer et chercher leurs enfants à des horaires déterminés. Cela signifie que nos propositions concernent plus particulièrement les **écoles maternelles et primaires**. Et beaucoup moins les crèches ; encore moins les collèges et lycées.

Évaluation et pérennité

Les dispositifs devront être évalués. En fonction de cette évaluation, on peut imaginer passer d'une modalité à une autre : d'une zone de rencontre à une piétonisation, par exemple.

Dans certains cas, on peut imaginer **faire perdurer le dispositif au-delà de la période épidémique** : la piétonisation possède d'évidents **co-bénéfices**, que ce soit pour la sécurité des enfants, la qualité de l'air et la santé ou la diminution des nuisances sonores.

Par ailleurs, il est de plus en plus évident que **la pollution de l'air aggrave l'épidémie de Covid-19**. Les mesures qui contribuent à diminuer la pollution de l'air permettent une forme de **résilience** et contribuent à limiter la résurgence de l'épidémie ou sa gravité.

Pétition

Ce document est associé à une pétition en ligne :

<https://www.change.org/p/maires-des-villes-de-france-prot%C3%A9gez-les-familles-face-au-covid-19-pi%C3%A9tonnisez-les-abords-des-%C3%A9coles>

Soutiens

Cette proposition, à l'initiative de l'association RESPIRE, est soutenue par la Fédération des Conseils de parents d'élèves (FCPE), l'[UNICEF](#), [Rue de l'Avenir](#), les InCopructibles et [Paris Sans Voiture](#), Vélorution Paris Ile-de-France ainsi que La Rue est à nous, une campagne animée par [Alternatiba Paris](#) en collaboration avec 13 structures dont [France Nature Environnement Paris](#), Greenpeace Paris et les Amis de la Terre Paris.